

TETRAE. Proposition de modalités financières (INRAE/FEDER/Région), sous réserve de validations définitives (version actualisée Janvier 2022)										
Dépenses sur 5 ans projet XX (2022 - 2027)										
Enveloppe projet	Type d'organisme	Personnel fonctionnaire	Personnel permanent non fonctionnaire	Personnel CDD, Thèse	Stagiaires	Frais de mission	Equipements (matériel expé...). Supérieur à 800€. Liés à la réalisation du projet	Consommables et petit matériel expérimentation liés à la réalisation du projet	Sous-traitance, Prestations facturées (analyses, prestations de valorisation...)	Remarques
Enveloppe Recherche ≥ 60%	Recherche Public	Autofinancement	Autofinancement	100%	100%	100%	100% de l'utilisation pour le projet	100%	100%	
	Enseignement Supérieur Public	Autofinancement	Autofinancement	100%	100%	100%	100% de l'utilisation pour le projet	100%	100%	
	Enseignement Supérieur Privé	/	60%	60%	60%	60%	60% de l'utilisation pour le projet	60%	60%	
Enveloppe Acteurs ≤ 40%	Organismes régionaux de Recherche et de Diffusion de connaissances (ORDC) : Etablissement Public Local (lycées agricoles), stations expérimentales, Instituts techniques, organismes consulaires	Autofinancement le cas échéant	Autofinancement	100%	100%	100%	100% de l'utilisation pour le projet	100%	100%	Possibilité de contribuer en prestation dans le cadre de l'application de l'article L2512-5 2° du Code de la Commande Publique (CCP)
	Pôles de compétitivité	/	Autofinancement	60%	60%	60%	60% de l'utilisation pour le projet	60%	60%	Possibilité de contribuer en prestation dans le cadre de l'application de l'article L2512-5 2° du Code de la Commande Publique (CCP)
	Entreprises, coopératives	/	60%	60%	60%	60%	60% de l'utilisation pour le projet	60%	60%	Possibilité de contribuer en prestation dans le cadre de l'application de l'article L2512-5 2° du Code de la Commande Publique (CCP)
	Syndicats professionnels, interprofessions, associations professionnelles, autres associations	/	Contribuent au projet en mobilisant des financements propres ou des cofinancements. Peuvent faire porter par la recherche certains postes spécifiques à la mise en œuvre du projet (stagiaires, valorisations, frais de mission...) Peuvent faire le choix d'être prestataires							Possibilité de contribuer en prestation dans le cadre de l'application de l'article L2512-5 2° du Code de la Commande Publique (CCP)
	Collectivités territoriales, EPCI, Syndicats mixtes, Métropoles, Pôles métropolitains	Autofinancement	Contribuent au projet en mobilisant des financements propres ou des cofinancements. Peuvent faire porter par la recherche certains postes spécifiques à la mise en œuvre du projet (stagiaires, valorisations, frais de mission...)							/